LILLE

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

HAUSSE ILLICITE

Le nommé Petitprée Jean, boucher-charcutier, 100, rue du Long-Pot, a fait l'objet d'un procès-verbal pour vente de porc frais au prix de 70 fr. 40 le kilo et une contravention lui a été infligée pour ne pas avoir délivré une fiche avec indication des prix et poids, comme le désirait la cliente.

PLAINTES POUR PILLAGE, ...VOLS D'AUTO, ...DE VÉLOS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de : M. Mouraux Jacques, dessinateur, 8, rue de Laventie, pour pillage de son habitation entre les 20 mai et 16 juin dernier. Préjudice 5.100 francs.

— M. Poulain Victor, ingénieur, rue Jeanne Perdrix, 21, à Valenciennes, pour vol de sa voiture automobile « Peugeot » N° 7.323 MD 2, valant 20.000 francs, commis hier, vers 18 h. 20, face au Palais de la Bière, place de Béthune.

— Mme Bruneel Jeanne, 9, rue Anatole de la Forge, pour vol d'une bicyclette estimée 500 francs, commis hier entre 12 h. 15 et 12 h. 50, rue Jacquemars-Giélée.

— M. Bulens François, Chemin des Postes, 45, à Loos, pour vol de sa bicyclette valant 650 fr., commis le 22, vers 19 h. 30, rue Jules Guesde.

— M. Verbecke Camille, 252, rue des Postes pour vol de sa bicyclette commis le 22, vers 20 h., place Wicar. Préjudice : 450 francs.

RENVERSÉE PAR UNE AUTO

Samedi, à 20 h. 15, M. Jooris Henri, industriel, 112, boulevard Montebello, a amené à la permanence, une femme qui s'était jetée sur son automobile alors qu'il circulait rue Inkermann. Cette femme, blessée au-dessus de l'œil gauche, a été conduite à l'Hôpital Saint-Sauveur. Il s'agit de la dame Vandecastelle Léopoldine, 67 ans, pensionnaire à l'Hospice Général, qu'il n'a pas été possible d'entendre car elle était en état d'ébriété.

Une enquête est néanmoins ouverte.

VIN PUR NATUREL AUTHENTIQUE SANS COUPAGE EXPÉDIÉ DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
AUX PARTICULIERS SEULEMENT
ANTIC 11° ROUGE le fût de 225 lit. 1.125 F.
KAÏBA 12° le fût de 125 lit. 675 F.
Tous frais et fût payés, rendu gare de l'acheteur. Paiement réception
Net. Sans aucun supplément
ÉCRIRE "VINIV" 21, Rue La Pérouse, PARIS
11157

PRESTATIONS PÉRIODIQUES RÉCLAMÉES AUX CHOMEURS

D'ordre de l'Autorité allemande, M. le Maire de Lille invite les chômeurs dont les cartes de travail portent les numéros 1501 à 3270 à se présenter, en tenue de travail et munis de ladite carte, qu'ils devront faire pointer par le surveillant de groupe, le mercredi 27 novembre, à 8 h. 30 aux lieux indiqués ci-après :

La durée de la prestation sera de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.

Numéros 1501 à 1730, rue Bernos (ancien poste de police).

Numéros 1731 à 2000, rue Saint-Nicolas (Marché).

Numéros 2001 à 2220, place des Halles Centrales.

Numéros 2221 à 2510, Magasin brûlé, avenue du Peuple-Belge.

Numéros 2511 à 2880, angle des rues Lamartine et d'Avesnes.

Numéros 2861 à 3270, angle des rues de Flandre et du Marché.

A la même date et à 9 h., les chômeurs dont les cartes de travail portent les numéros 3271 à 5000 se présenteront aux points de rassemblement repris ci-dessous :

La durée de la prestation sera de 9 à 12 h. et de 13 à 18 h.

Numéros 3271 à 3670, Porte d'Arras, bureau d'Octroi.

Numéros 3671 à 4260, Porte de Roubaix.

Numéros 4281 à 4380, Jardin Botanique.

Numéros 4381 à 4640, Service des Eaux, rue Saint-Bernard.

Numéros 4641 à 4890, Cimetière de l'Est, rue du Ballon.

Numéros 4891 à 5000, Porte de l'Abattoir, rue St-Sébastien, 39.

Il est rappelé que chaque jour des sanctions, allant jusqu'à la suppression définitive du secours, sont prises contre les chômeurs qui, sans avoir fourni d'excuse valable au Service du Contrôle de la Main-d'Œuvre (Hôtel de Ville, 3e pavillon, 2e étage), ont négligé de se présenter au travail.

cc?-

Les bains municipaux de la rue Maracci

M. Paul Dehove, maire de Lille, informe le public qu'à partir du mardi 26 novembre et jusqu'à nouvel ordre, cet établissement sera ouvert : le dimanche, de 9 à 13 h. ; les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS ET ANCIENS EMPLOYÉS DES TRAMWAYS DE LILLE ET SA BANLIEUE

La Commission de réorganisation de la Société de Secours Mutuels lance un appel à tous ses membres qui depuis 1938 n'ont pas régularisé leur situation au point de vue cotisations, de le faire au plus tôt, en effectuant un versement de deux cotisations pour une au minimum jusqu'à épuisement de la dette.

Aucune radiation n'ayant été prononcée depuis le 5 août 1939 par l'assemblée générale, la porte reste ouverte à tout bon mutualiste qui comprend ses intérêts et ceux de sa famille.

Envoyez réponse à Anselin Henri, 30, rue Championnet, à Lille, ou à Screve Abel, 21, rue de Surcouff, à Lille, jusqu'au 31 décembre 1940, dernier délai.

Passé cette date, tout sociétaire en retard de plus de 3 mois et n'ayant pas répondu sera proposé pour la radiation à la prochaine assemblée générale qui aura lieu sitôt la nouvelle année.

La semaine de ramassage du « Secours National »

Un ultime appel du Comité

Nous avons relaté, hier, la réunion tenue dimanche, sous la présidence de M. Theillier de Poncheville, par les jeunes, désireux de coopérer à l'œuvre utile du « Secours National ». Les chefs de mouvements de jeunes furent unanimes pour apporter le concours le plus généreux à cette action. Ils manifestèrent chacun un désir très net de prendre part à la « Semaine de ramassage » et c'est à celui qui aurait choisi le plus gros secteur de la ville.

Bientôt, nos rues seront parcourues par les « ramasseurs », lesquels, il est bon de l'indiquer, seront munis d'une carte officielle, ce qui éliminera toute indélicatesse. La « récolte » s'annonce par avance très fournie. Mais comment feront les jeunes « ramasseurs » pour amener au lieu central, le fruit de leur dévouement. **Il est fait appel à toute personne possédant un véhicule quelconque : poussettes, remorques ou autres petits moyens de locomotion, de bien vouloir les envoyer de suite au siège du « Secours National ».**

Puisque tous nous devons apporter notre part, ce sera là le premier moyen de le faire. Il est recommandé d'inscrire le nom sur la poussette ou la remorque envoyée.

Aux « ramasseurs » donnez tout ce que vous pouvez ! Cela apportera un réconfort aux prisonniers et aux familles nécessiteuses. De plus, il y a chez nous des réfugiés de la côte. Ils ont des enfants pour lesquels ils ne possèdent pas de lits. **Donnez vos voitures d'enfants et berceaux.** Ils serviront de lits à ces malheureux.

Nous terminerons en donnant l'adresse du « Secours National », où vous serez toujours le bienvenu, rue Inkerman, 18, à Lille (Téléphone 728.25).

CONQUÉRIR LA FORTUNE EN SECOURANT LA MISÈRE
C'est la chance que vous offre la LOTERIE NATIONALE

CHAMBRE DES PROPRIÉTAIRES DE LILLE ET DE SA BANLIEUE

Pour le règlement des indemnités de logement et de cantonnement des troupes allemandes pendant le mois d'octobre, les propriétaires de Lille sont invités à prendre note qu'il va être procédé à la constatation de ces prestations. A cet effet, des imprimés sont mis à leur disposition à la mairie, guichet 5, de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 à 17 h. 30, imprimés à remettre même guichet avant le 28 novembre.

Des instructions seront données ultérieurement par la mairie à la presse en ce qui concerne les immeubles requis en totalité. Pour la déclaration que les propriétaires ont à faire aux contributions directes avant le 30 novembre, les feuilles indispensables pour les déclarations sont à la permanence, 2, rue de Denis-Godefroy, Lille, les mercredis et vendredis, de 2 à 4 h. Renseignements mêmes jours, mêmes heures.

MUTUELLE DES DÉFENSEURS DE LILLE

Les familles des prisonniers de guerre, membres de la Mutuelle, ayant des enfants de moins de 11 ans, sont invités à donner de suite, par écrit déposé au siège : nom, prénoms et adresse ; dernier délai, 8 décembre.

En la permanence du dimanche 8 décembre, de 9 h. 30 à 11 h. 30, au siège, les familles des prisonniers sont invitées à se présenter pour toucher l'indemnité allouée mensuellement pour l'envoi du colis à leurs prisonniers, le Noël des enfants des prisonniers sera ajouté.

AVIS ET COMMUNICATIONS

CAISSE DE SOLIDARITÉ DU TEXTILE. — M. Charles Godinot, secrétaire général du syndicat textile porte à la connaissance des parents, des membres du syndicat qui seraient actuellement prisonniers et qui n'auraient pas reçu pour eux le secours exceptionnel de 50 francs accordé au mois d'octobre par la Caisse de Solidarité, que le trésorier M. Guillaume Verheepe se tiendra à leur disposition du 26 au 30 novembre inclus, de 14 à 17 h., au siège du syndicat, 45, rue Léon Gambetta pour le paiement dudit secours.

Se munir de la carte syndicale et pièce d'identité.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

CINQ FEMMES SONT ARRÊTÉES POUR VOL

Malgré les avis, malgré les jugements sévères, des hommes et des femmes continuent à vouloir s'approprier d'objets ne leur appartenant pas. Ils pensent peut-être qu'ils resteront impunis, mais ils doivent savoir que la justice a toujours le dernier mot. Nous en avons encore aujourd'hui un exemple.

Le 22 novembre, trois femmes, chargées du nettoyage d'immeubles de l'avenue de la République, ont été surprises au moment où elles emportaient chez elles, des objets pillés dans ces immeubles.

Ils s'agissait de la femme Léonce Delcourt, veuve Dussart; de la fille de celle-ci, Hortense Dussart, 19 ans habitant toutes deux, 55, rue Courbet, et de la femme Irma Vanlerberghe, 104, rue Saint-André, à Lille.

Après interrogatoire de ces trois personnes, l'enquête se poursuivit et grâce à la diligence des policiers madeleinois, il fut établi que les nommées Declève Abèle, 25, rue des Gantois et Vannimeven, 31, rue du Maréchal Joffre, à La Madeleine, avaient participé également à ce nettoyage spécial.

Elles ont d'ailleurs reconnu avoir emporté des vêtements et des objets divers.

Des perquisitions furent opérées et chez la veuve Dussart, on découvrit des marchandises provenant des Nouvelles Epiceries du Nord.

Arrêtées, les cinq femmes furent conduites à Lille pour être écrouées. Elles seront poursuivies pour pillage...

...Et le juge leur fera comprendre qu'il y a nettoyage et nettoyage et qu'il est parfois dangereux, sous prétexte de faire régner la propreté, de faire le nettoyage par le vide !

LOOS

Le ravitaillement

M. Maurice Lejour, maire, fait connaître que du jeudi 28 novembre au mercredi 4 décembre inclus, à 18 heures, une vente de denrées sera effectuée dans les conditions suivantes, chez les épiciers choisis et indiqués sur la carte de rationnement :

Vinaigre : 1/4 de litre par carte, 2 fr. 80 le litre. — Maïzena : 1 paquet de 500 gr. par enfant de moins de 5 ans, pour 6 fr. 20. — Biscuits : 3 par personne, 1 fr. 45 la ration de 3 biscuits. — Sel : 275 gr. par personne, 2 fr. 85 le kilo. — Sucre blanc : 900 gr. par personne, 7 fr. 60 le kilo.

Le contrôle de cette vente s'opérera par la présentation obligatoire de la carte de rationnement et de la feuille blanche de tickets « Sucre », de laquelle sera détaché, par le commerçant lui-même, le Ticket « Sucre » N° 1.

Les épiciers conserveront ces tickets coupés en vue de leur réapprovisionnement.

La distribution de ces denrées aux détaillants se fera chez M. Danel, épicier-délégué, rue Jules Guesde à Loos, le mardi 26 novembre pour les épiciers dont les noms commencent par la lettre A à K et le mercredi 27 pour les lettres L à Z, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

DISTRIBUTION DE TICKETS

M. Lejour, maire, fait connaître que de nombreuses personnes ne se sont pas présentées les jours indiqués pour retirer leurs feuilles de tickets de rationnement.

Cette manière de faire est susceptible de gêner beaucoup l'organisation et le travail des Bureaux de la Mairie, actuellement surchargés.

Il précise, en conséquence, qu'exceptionnellement cette fois encore, la distribution de ces feuilles aux retardataires, fera l'objet d'une séance supplémentaire fixée au *mardi 26 novembre, de 15 à 18 h.*, à la Maison des Œuvres ; mais il tient également à avertir la population que dorénavant, aucune distribution ne sera plus opérée après les jours fixés pour l'ensemble des bénéficiaires.

CAMUS FINE CHAMPAGNE
15107

ARMENTIÈRES

Pour la publicité et les communiqués s'adresser à M. Vanderscheolen, 14, rue Béranger ou 284, Chemin du Bizet.

Avis à la population

La Mairie communique :

M. le Commandant de Place a prié M. le Maire d'inviter la population à surveiller ses expressions quand elle fait allusion à l'Armée allemande. On ne doit plus entendre d'appellations ironiques ou grotesques, ou injurieuses comme « boches ».

On ne doit pas davantage s'insurger contre les personnes employées dans les logements de troupe ou au service des soldats allemands.

« Les habitants qui contreviendront aux présentes recommandations seront passibles de sanctions.

RONCHIN

U.S. Ronchin bat R.C. Lille par 2 à 0. —Une belle galerie garnissait hier, les touches de l'U.S. Ronchin, à l'occasion du match de championnat U.S. Ronchin-R.C. Lille.

La partie fut ce qu'elle promettait, âpre et acharnée, mais correcte, d'où était exclue toute brutalité, ce qui ne fit qu'ajouter à l'intérêt de la partie.

Le R.C. Lille, qui gagne le « toss », s'adosse au vent et au soleil et la partie s'engage. Le R. C. Lille, avec l'avantage du vent, domine pendant une bonne partie de cette mi-temps ; à plusieurs reprises, les supporters de l'U.S.R. frissonnent sur des shoots très dangereux de Lille, mais le portier de Ronchin ne laisse rien passer et se fait applaudir à plusieurs reprises. La mi-temps survient sur un score vierge.

A la reprise, Ronchin qui, à son tour, profite du vent et du soleil, mène la barque et domine également. A la vingtième minute, Bury, sur shoot acrobatique, donne l'avantage à l'U.S.R. ; dix minutes plus tard, le même joueur, sur passe de Haze, marque un nouveau but, pour Ronchin. Lille ne perd pas courage et fait des efforts pour remonter la marque, mais le portier de Ronchin, en forme éblouissante, est toujours à la bonne place. Plusieurs shoots dangereux sont encore tentés par Ronchin, mais les buts de Lille, bien gardés, ne seront plus violés. Puis la fin est sifflée sur le résultat de 2 buts à 0 en faveur de Ronchin.

Tous les joueurs sont à féliciter, principalement les deux portiers.

Voici le résultat des autres matches de la journée :

En championnat, les Minimes de Ronchin battent l'équipe correspondante du S.C. Fivois par 4 buts à 1.

En matches amicaux, l'équipe 1B de l'U.S.R. bat l'U.S. Seclin par 4 buts à 0 et l'équipe H.C. de Ronchin bat Templemars par 4 buts à 2.

FACHES-THUMESNIL

Pointage. — Les allocataires sont avisés que le prochain pointage aura lieu mardi 26, aux heures suivantes :

Chômeurs : de 1 à 800, à 14 h.

Familles sans ressources et réfugiés : à 14 h. 30.

Le retard ou l'absence entraîne la suppression des allocations journalières.

Service de police et d'incendie. — Le Maire informe la population qu'un service de permanence de jour et de nuit fonctionne en Mairie, au poste de police. Une sonnette de nuit avec plaque lumineuse est installée à la porte principale de la Mairie (côté gauche), permettant d'appeler le service de permanence à toute heure de la nuit en cas de nécessité.

Par ailleurs, le téléphone fonctionne en Mairie comme auparavant, le numéro à demander est le suivant : 547.41 Lille.

WATTIGNIES

PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement aura lieu le mercredi 27 novembre, à la Mairie, salle du 1er étage, dans l'ordre suivant :

Certificats de paiement portant les numéros : 1 à 250, de 9 à 12 h. ; 251 à 500, de 14 à 17 h.

Les allocations ne seront payées qu'aux bénéficiaires et non à des tiers.

Se munir du titre de paiement en cours.

SECLIN

L'ACTIVITÉ DE LA POLICE LOCALE

En l'absence d'un Commissaire de Police, le personnel du Commissariat, sous la direction du brigadier de police Verryser, ne chôme pas.

Pendant le courant du mois dernier, de nombreuses plaintes pour vols et pillages ont été enregistrées.

Journellement des perquisitions sont faites, suivant instructions du Parquet, et toutes donnent de bons résultats.

Concernant la circulation, il y eut deux accidents mortels et plusieurs ayant occasionné des blessures.

Il y eut une plainte pour escroquerie.

De fréquents contrôles des prix ont été effectués.

Concernant les vols, on a découvert les auteurs d'un vol de savon, suivant une plainte des Etablissements Descamps et Miternique, ainsi que ceux de vols commis dans les wagons de marchandises en gare petite vitesse et d'un vol de 3.000 fr. commis dans le quartier de Burgault.

Toute la procédure concernant la découverte de ces divers voleurs a été transmise d'urgence à M. le Procureur de la République à Lille.

Une surveillance constante pour l'obscurcissement des ouvertures et fenêtres est exercée. De nombreux avertissements ont été donnés. Même, certaines personnes ont refusé de signer ces avertissements. A l'avenir, toutes infractions concernant les lumières seront sanctionnées par un procès-verbal.

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

A TRAVERS LA VILLE

LAS DE LA VIE

Samedi un peu avant midi, on a découvert pendu dans son grenier, rue Basse-Masure, 1, cour Dubled, M. Henri Groven, chauffeur d'auto.

L'enquête a révélé que c'est vraisemblablement au cours d'une crise de neurasthénie que M. Groven a mis fin à ses jours. Il avait d'ailleurs manifesté à des personnes de son entourage son intention d'en finir avec la vie.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Au début de la matinée, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Larnette, 47 ans, cordonnier, 80, rue Edouard-Anseele, cour Vroman, 36.

Les pompiers alertés furent rapidement maîtres du feu et n'utilisèrent qu'une petite lance. Les dégâts sont évalués à 2.000 francs.

Il est probable que le feu fut provoqué par des fissures de la cheminée.

LE PAIN DOIT ÊTRE RASSIS

Contravention a été relevée à la charge de M. Albert Desreumaux, 47 ans, boulanger, 116, rue de France, qui servait du pain chaud dans sa boulangerie.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 1, se poursuivra ce mardi 26, dans l'ordre suivant :

Secteur 18 : Foyer d'Éducation Ouvrière, 178, rue Jules-Guesde : 8 h. à 12 h., rue Decrême ; 14 h. à 17 h. 30, rues Edouard-Vaillant, Espagne, Filatures.

Secteur 11 : Foyer d'Éducation Ouvrière, 178, rue Jules-Guesde : 8 h. à 12 h., rues Guillaume-Lefebvre, Gustave-Delory, (de la rue Ed. Vaillant à la rue Carpeaux), rues Ingres, 45-127, 82-214, des Jardins, J.-Bte Vercoutère, La Rochefoucauld, Henri Regnault, Hilarion Fremaux ; 14 h. à 17 h. 30, rues Jouffroy, 1-187, 2-186, Louis-Decottignies, J.-Bte Notte, Rocroi.

Secteur 12 : Foyer d'Éducation Ouvrière ; de 8 h. à 12 h., rues A. de Musset, d'Amsterdam, d'Anzin, d'Ath, Basse, Beaumarchais et Baucicaut ; de 14 h. à 17 h. 30, rues Brame, de Caribreux, de Charleroi, de Courcelles, de Harleux et A. Julien Lagache.

Le Consortium Charbonnier informe les consommateurs que les instructions préfectorales sont entrées en vigueur le 1er novembre et qu'ils devront obligatoirement se présenter à l'inscription au bureau de leur secteur respectif, munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale.

Il est indispensable de se munir également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est augmenté de 1 fr. 10 les 100 kilos.

L'importance du ticket N° 1 est fixée à 100 kilos.

D'autre part le Consortium Charbonnier nous prie d'informer nos lecteurs que la livraison est prévue du 7e au 10e jour qui suit l'inscription, et que, par conséquent il est inutile d'attendre le livreur les sept premiers jours qui suivent l'inscription.

COMMENT NÉGOCIER LES BONS DU TRÉSOR ?

Nous informons nos lecteurs, que la **Banque E. MEESCHAERT**, 10, rue du Curé, Roubaix, achète et vend les Bons d'Armement, Bons de la Défense, etc..., à toutes échéances. Cet établissement effectue aussi tous remboursements et renouvellements immédiatement et sans frais.

Grand Théâtre de Roubaix
DIMANCHE 1er DÉCEMBRE
LA VEUVE JOYEUSE
Opérette de Franz Lehar
Location ouverte de 9 à 19 h au Café du Théâtre. Tél. 346.88
367

ETAT CIVIL

Naissances. — Michel Dupire, rue de Wasquehal, cour du Brondeloire, 6.

Décès. — Joséphine Plumet, veuve Dumont, 85 ans, boulevard de Metz, 29, cour Masure, 1 ; Henri Niffle, 69 ans, rue du Caire, 1 ; Hermine Csonderlik, épouse Harstko, 61 ans, rue de l'Alma, Fort-Frasez, cour du Petit-Barbier, 46 ; Arthur Rayr, 60 ans, rue de la Chaussée, 51 ; Joséphine Corveleyn, veuve Slosse, 74 ans, rue du Fontenoy, 129, cour Delétré, 2 ; Henri Groven, 56 ans, rue de la Basse-Mazure, 118, cour Dubled, 1.

CROIX

Rations supplémentaires pour les travailleurs

Il a été procédé à l'examen des certificats déposés à la Mairie, pour l'obtention de rations supplémentaires pour travailleurs.

N'ont été retenus que ceux visant les catégories de travailleurs qui ont été fixées à l'instruction de MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais, et dont les journaux régionaux ont donné la nomenclature.

En observation de l'instruction préfectorale, il n'a donc pas été tenu compte d'un grand nombre de certificats qui intéressent des ouvriers qui ne peuvent être considérés comme travailleurs « lourds » et « extra-lourds ».

Une convocation particulière sera adressée à chacun des travailleurs admis à bénéficier des rations supplémentaires. Elle leur indiquera les jours et heures de cette remise.

Il leur est, d'ores et déjà, indiqué que le retrait des feuillets de rations supplémentaires ne pourra se faire que sur présentation de la feuille de paie de la dernière semaine de travail.

Il sera donc inutile, pour tous ceux qui ont déposé un certificat et qui ne recevront pas de convocation individuelle, de se présenter à la Mairie ; ils auront à considérer que leur travail ne rentre pas dans les catégories admises et qu'aucune réclamation ne saurait être recevable puisque la circulaire préfectorale fixe de façon formelle les catégories bénéficiaires.

L'inscription des commandes de charbon

Les inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur N° 4. — A la Maison des Œuvres Sociales, place de la République :

Jeudi 28 novembre : Rues Bessemer, Brasserie, Carnot, Creusot, Dubied, Egalité, Fonderie, Forges, Gare, Gaz, Ghesquières, Grand'Place, rues Guillaume, Hannart, Maubeuge, Lille, Louise-Michel.

Vendredi 29 : Rues Mirabeau, Négrier, Ouest, Pannerie, Perdue, Pilons, Plaine, place République, rues de Tourcoing, Vauban, Voltaire, Zola.

Musique municipale. — Dimanche 1er décembre, à 10 h., au siège, assemblée générale.

LA BASSÉE

DÉCÈS

Monsieur MOREL, pharmacien à La Bassée et Madame, font part du décès de leur fille **Marie-Madeleine**, âgée de quatre ans.

La Messe d'Ange sera célébrée en la Chapelle du Pensionnat, le Mardi 26 novembre 1940, à dix heures. 723

WASQUEHAL

La Sainte-Cécile à l'Harmonie J.-Bte Lepers

En raison des circonstances actuelles les musiciens de l'Harmonie Jean-Baptiste Lepers, dont la fondation remonte à 1861, ont célébré, dimanche, la Sainte-Cécile, dans la plus strict intimité.

A 10 h. 30, les membres de la société ont assisté en corps à la grand'messe de 10 h. 30, en l'église Saint Nicolas. Au cours de la cérémonie religieuse, M. l'abbé Lehoucke, curé de la paroisse, prononça un bref sermon de circonstance.

A l'issue de la grand'messe, les sociétaires se rendirent en cortège au cimetière communal et déposèrent une gerbe de fleurs sur la tombe de leur vénéré président, fondateur de la société et se recueillirent ensuite quelques instants sur les tombes des membres défunts.

Peu après midi, au cours de la réunion générale qui se tint au siège, Café de l'Ecluse, rue Jean-Macé, le comité de l'Harmonie félicita chaleureusement un de ses membres, M. Pierre Dosquet, qui a obtenu le Grand Prix d'honneur au Conservatoire d'honneur et qui, de plus, vient d'être admis avec le numéro 2 au Conservatoire de Paris dans la section des trompettes.

A l'issue de cette belle manifestation de sympathie, M. Georges Wanin, président actif de l'Harmonie Jean-Baptiste Lepers, adressa à M. Pierre Dosquet ses félicitations personnelles et remit au lauréat un superbe cadeau souvenir. Les vins d'honneur furent ensuite servis et ainsi se termina la fête de Sainte Cécile.

MORT DE M. LIBBRECHT MÉDAILLÉ DU TRAVAIL

Samedi matin, est décédé, en son domicile, 64, rue des Acacias (quartier Pharos), M. Henri Libbrecht, âgé de 71 ans, titulaire de la médaille d'honneur des Etablissements Holden, de Croix, où il fut occupé pendant une quarantaine d'années.

Ses funérailles auront lieu à Wasquehal, ce mercredi, à 15 h. Assemblée à la maison mortuaire, 64, rue des Acacias.

Etat civil. — Décès : Henri Libbrecht, 71 ans, rue des Acacias, 64.

LYS-LEZ-LANNOY

L'Œuvre du Colis aux prisonniers de guerre

Le Comité d'entr'aide de la ville de Lys qui groupe différentes personnes de bonne volonté avait dernièrement décidé d'adresser à chaque prisonnier de guerre, domicilié à Lys, un colis de vivres d'une valeur marchande de 50 francs. Cette décision vient d'obtenir sa réalisation et 396 paquets, comprenant une barre de pain d'épice, un paquet de savoureux biscuits confectionnés à l'intention des captifs, un peu de chocolat et un paquet de tabac viennent d'être dirigés par la gare de Roubaix vers Paris et les camps d'internement.

Ces colis ont été ficelés et confectionnés par des jeunes filles et femmes qui se sont mises spontanément à la disposition de la mairie de Lys, une carte sera envoyée à chaque détenu. Ce modeste envoi rappellera aux prisonniers leur foyer leur famille et leurs amis et sera un réconfort et aussi sans doute un peu de joie pour tous ceux que la captivité retient loin du pays.

Le Comité profit de cette occasion pour adresser à tous les Lyssois les remerciements les plus sincères pour l'aide précieuse qu'ils apportent dans l'accomplissement du devoir de solidarité que ce groupement entend poursuivre.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

Les familles indigentes sont avisées que les demandes d'inscription sur la liste d'assistance médicale gratuite pour l'année 1941 seront reçues à la mairie (5e guichet), jusqu'au 10 décembre. Il est indispensable de se munir du livret de famille, des certificats de salaires des membres de la famille qui travaillent ou de la carte de chômage, des cartes d'assurances sociales et la Caisse primaire choisie.

Les vieillards, infirmes et incurables bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905 sont inscrits d'office, mais ils doivent dès maintenant faire connaître à la mairie le médecin choisi pour leur donner des soins au cours de l'année 1941.

Les immeubles en location. — Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de faire au Contrôleur des Contributions directes, 17, Grand-Rue, à Roubaix, la déclaration des immeubles en location. Se procurer d'urgence des imprimés à la mairie (2e guichet).

Bureaux de la mairie. — Les habitants sont instamment priés de se présenter en mairie de préférence le matin pour la délivrance de différentes pièces soumises à la signature. Il est rappelé que l'Administration municipale se tient à la disposition du public chaque matinée de 9 à 11 heures.

LEERS

Une femme frappée de congestion se blesse en tombant

Samedi, vers midi, une femme, Mme Quique Marie, épouse Dupriez, domiciliée à Leers, rue Victor-Hugo, rangée Derache, passait dans la rue Victor-Hugo lorsque arrivée en face du N° 28 elle tomba brusquement sur la chaussée. Relevée par le préposé des douanes Rémy Vertain, et par une autre personne, elle fut transportée à l'estaminet Desmet, où elle fut entourée de soins en attendant l'arrivée du docteur, qui constata qu'elle avait été frappée d'une congestion.

Mme Dupriez, du fait de sa chute, portait une large plaie à l'arcade sourcilière et c'est baignant dans une mare de sang qu'on la releva.

OCCULTATION DES LUMIÈRES

A différentes reprises il a été signalé les diverses mesures à prendre concernant le camouflage des lumières. Un trop grand nombre de personnes se désintéressent encore de trop aux instructions données et le Maire, en leur adressant un dernier appel, leur communique ci-dessous les instructions récentes de l'autorité d'occupation qu'il vient de recevoir par l'intermédiaire de la Préfecture.

Les mesures prises pour l'occultation des lumières s'avérant insuffisantes, il importe de prendre toutes dispositions pour obtenir un résultat efficace.

A cet effet, il y a lieu de désigner dans chaque maison, un garde et un remplaçant choisis parmi les membres de la famille, dont les noms seront portés sur un tableau placé dans le couloir de l'habitation. Ce garde sera responsable de l'occultation complète de toutes les sources de lumière de la maison vers la rue et sur la cour.

Ces mesures devront être prises dès maintenant et les sanctions aggraveront pour les manquements aux prescriptions énoncées ci-dessus et s'exerceront à la fois sur les gardes des maisons, propriétaires de magasins et de restaurants, etc...

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 13 à 18 heures. (Tél. 4.85)
Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion. AVANT MIDI.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon, pour le ticket N. 1, se poursuivra ce mardi 26, dans l'ordre suivant :

Secteur 7 : Annexe de la mairie, 2, rue Paul-Doumer : Rues Amiens, Archimède, Athènes, Bailie, Arago, Arcole, Auber et cours. Basse 4-94 et cours.

Secteur 9 : Bureaux du C.C. 3, rue Carnot ; Rues Beauséjour, Constantinople, Fives, Chevreul, Favart, Watt, Bondues, Clinquet 51-fin, 56-fin, Béthune, Enghien, Hazebrouck.

Secteur 12 : Square Leman (Blanc-Seau) : Rues Claude-Bernard, Constantine, Croix, Denfert-Rochereau, Congo, Dérégnaucourt, Cuvier.

Le Consortium charbonnier informe les consommateurs que les instructions préfectorales sont entrées en vigueur le 1er novembre et qu'ils devront obligatoirement se présenter à l'inscription au bureau de leur secteur respectif, munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale

Il est indispensable de se munir également de la carte A du Consortium charbonnier.

Le prix du charbon est augmenté de 1,10 les 100 kilos.

L'importance du ticket N° 1 est fixée à 100 kilos.

D'autre part, le Consortium charbonnier nous prie d'informer nos lecteurs que les livraisons sont prévues du septième au dixième jour qui suit l'inscription, et qu'il est par conséquent utile d'attendre le livreur, les sept premiers jours qui suivent l'inscription.

RONCQ

AVIS AUX VICTIMES DE FAITS DE GUERRE

Une loi du 9 octobre permet l'allocation de secours d'extrême urgence aux victimes de bombardements, ou pillages, se trouvant dans le plus grand dénuement.

Une autre loi du 22 octobre 1940 prévoit que les propriétaires, qui, par faits de guerre, ont perdu la totalité ou une partie de leurs récoltes, peuvent présenter des demandes en remise ou modération de leur contribution foncière des propriétés non bâties. S'adresser au Secrétariat de la Mairie.

DUNKERQUE

A TRAVERS LA VILLE

SOYEZ EN RÈGLE

Mme Ehneck, hôtelière, 6, place de la Gare, à Dunkerque a fait l'objet de deux procès-verbaux pour défaut de registre d'inscription de logeurs et emploi d'une serveuse dépourvue de certificat de bonne vie et mœurs.

Encore une bécane envolée ! — M. Troncquère, 7, rue du Lion d'Or avait déposé sa bicyclette devant le café de M. Watteraere, quand il voulut la reprendre, elle avait... disparu. Plainte a été déposée.

PERQUISITIONS

Une série de perquisitions pour pillage sera effectué cet après-midi à Petite-Synthe et à Saint-Pol-sur-Mer, par M. Preuilh, commissaire central.

LA SÉRIE DU PILLAGE

M. Dieu, commissaire de police de Coudekerque-Branche, a dressé procès-verbal à la charge de Mlle Goditiabois, 18, rue Pieters, à Coudekerque-Branche, chez laquelle il a été trouvé une motocyclette matricule 5491 MD 2 et une bicyclette.

L'enquête se poursuit.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

PETITE-SYNTHE

UNE DÉMISSION

M. Marcel Telly, vient d'envoyer à M. le Sous-Préfet, sa démission de Conseiller municipal. Démobilisé dernièrement, il aurait été nommé pointeur des ouvriers travaillant pour la commune.

M. Telly a jugé que cet emploi était incompatible avec la charge de conseiller municipal.

M. le Sous-Préfet a accepté sa démission.

Les Spectacles à Lille

La Matinée théâtrale de la Ligue du Bien Public

Dimanche, au Théâtre Sébastopol, la Ligue du Bien Public que préside M. Daniel Leplat, offrait sa troisième matinée de famille avec la charmante comédie de Pierre Gavault : « La Petite Chocolatière », jouée par l'excellente troupe de Pierre Lemoine et Yvonne Nys. Ce fut un succès complet encore et l'œuvre, admirablement interprétée, fut donnée devant une salle archicomble. Dans l'assistance on notait la présence du Maire, M. Paul Dehove, de MM. Bertrand, adjoint ; Cassel, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés, représentant M. le Préfet du Nord ; Wiart, représentant la Chambre de Commerce ; Maurice Comble, Vandendriessche, Legrand ; Mme Carpentier, vice-présidents de la L.B.P., etc., etc...

A l'entr'acte, M. Daniel Leplat, président, prit la parole pour remercier l'assistance et montrer que, grâce à l'intérêt apporté par les Lillois à l'œuvre, la Ligue, sous l'égide du « Secours National », avait pu ces jours derniers verser la somme de 15.560 fr. au Comité d'entr'aide de la ville, cette somme étant le bénéfice net réalisé au cours des deux premières représentations théâtrales. Ces 15.560 fr. seront affectés à l'envoi de colis aux prisonniers et à l'achat de vêtements destinés à des familles pauvres.

M. Leplat a profité de la circonstance pour rappeler que la L.B.P. avait offert 5.400 déjeuners aux prisonniers blessés hospitalisés à Lille, ce qui représente une somme de 44.530 fr. dépensée à leur profit.

***

Dimanche 1er décembre : « *Les Crochets du Père Martin* ».

ACTUALITÉS
Rue Ponts-de-Comines -- Permanent
FERNANDEL et A. BERNARD
RAPHAËL-LE-TATOUÉ
Un doc Compagnons de Chasse
1 chansons filmées p. Ch. Trenet
1012

Un programme sensationnel à
CINEAC
12-14, rue Faidherbe
En exclusivité à Lille
LA FEMME AUX TIGRES
Un FILM PASSIONNANT
1 document, 1 dessin animé
LES ACTUALITÉS
1029

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

LE QUESNOY

Au pays de Hainaut

LA VENGEANCE DE LOUIS XI

Charles le Téméraire mourut, à Nancy, len 1477, dans un étang glacé. Son corps était percé de coups e presque dévoré par les loups.

Il était mort, fidèle au conseil qui lui avait donné son père, Philippe le Bon, alors qu'il quittait Le Quesnoy pour se rendre à la bataille de Monthléry :

« Préférez toujours une mort glorieuse à une fuite honteuse ».

Le Téméraire fut remplacé à la tête de ses Etats, par sa fille, Marie de Bourgogne.

Louis XI rêvait de la faire marier avec le Dauphin, son fils, pour mettre la main sur le Hainaut.

Louis étant au Quesnoy le jour de la Pentecôte, le 24 mai 1471, après avoir entendu la messe, il invita le clergé et le magistrat à intervenir près de la Princesse Marie, leur suzeraine, pour lui faire accepter ce mariage.

Marie, à qui cette union ne souriait guère, épousa Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur d'Allemagne.

Louis XI en conçut un vif dépit et résolut de se venger.

Le Quesnoy et ses environs firent les frais de la colère royale.

Ses troupes pillèrent, brûlèrent, rasèrent tout dans la région et il supprima les franchises accordées aux habitants.

En mai 1478, Louis XI envoya dix mille faucheurs rassemblés aux environs de Paris, de Soissons et de Vermand, conduits par des archers commandés par le Grand Maître de France, avec ordre de faucher les blés verts dans les environs du Quesnoy. Le 25 juin il écrivait à Antoine de Chabannes ;

« Je vous envoie trois à quatre mille faucheurs pour faire dégâts que vous savez. Je vous prye, mettez les en besogne et employez cinq ou six pipes de vins, à les faire boire et à les enyvrer. Le Grand Maître de France prit sur lui de renvoyer chez eux un grand nombre de ces faucheurs, mais il en resta assez pour faire autour du Quesnoy une horrible abattue ».

Les cultivateurs des alentours furent fort marris de cette royale colère.

M. C.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Au Tribunal Correctionnel

LE PILLAGE

A Arras, Sophie Douart, femme Mercier, Yvonne Polley et Alphonse Mercier ont volé, recélé du linge et des objets divers. Sophie Douart, 4 mois de prison avec sursis ; Yvonne Polley, 1 mois de prison avec sursis ; Alphonse Mercier est acquitté.

A Agny, Sidonie Bienfait, femme Legrand, 1 an de prison avec sursis et 100 fr. d'amende ; Maria Hubak, 3 mois de prison ; Eugénie Ravaux, femme Vromant 2 mois de prison ; Gisèle Malherbe, femme Nicquet, 13 mois de prison ; Cécile Accart, femme Brouet, 6 mois avec sursis ; Mathilde Dubois, femme Cassoret, 2 mois avec sursis ; Eugénie Darras, femme Fourmeaux, 1 mois avec sursis ; Juliette Fourmeaux, femme Ménagé, 15 mois de prison ; Julienne Dupin, femme Delabre, 2 mois ; Casimir Laleu, 3 mois ; Louise Clabaut, femme Bienfait, 3 mois avec sursis ; Roger Niquet, 8 mois ; Arthur Vromant et Ménagé Roger sont acquittés.

A Vimy, Claire Hude, femme Toulouse, 50 fr. d'amende ; Henri Basset, 4 mois de prison et 25 francs d'amende ; Auguste Dupayage, 3 mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende ; Augustine Guilbert, 4 mois et 25 fr. d'amende ; Claire Lagache, femme Guilbert, 4 mois de prison avec sursis et 25 fr. d'amende ; Ancèle Garibaldi, 4 mois de prison ; Emile Coquet, 100 fr. d'amende ; Martin Rieffer, 3 mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende ; Charles Vasseur, 3 mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende ; Germaine Devocelle, femme Fosseux, 3 mois de prison ; F. L., 16 ans, 1 mois de prison ; Marie Deloffre, 2 mois de prison avec sursis ; Thérèse Quest, 15 jours de prison avec sursis ; Eugénie Quest, femme Amable, 15 jours avec sursis.

LENS

Un enfant errait sur la route

Samedi soir, vers 20 h. 30, un garçonnet a été trouvé errant sur la route de La Bassée, et amené au commissariat de police.

Il déclare se nommer André Lefebvre, âgé de 7 ans, mais il ne peut fournir aucune indication sur le domicile de ses parents, ni indiquer l'endroit d'où il venait.

Voici son signalement : taille 1 m. 24 ; cheveux blonds fraîchement coupés, visage allongé, yeux verdâtres, sourcils châtains clairs.

Il est vêtu d'une veste bleu marine, genre gilet, d'une culotte de coutil bleu, d'un cache-nez blanc, chaussé de chaussettes blanches et de bottines avec semelles en caoutchouc.

Les personnes pouvant donner des renseignements sur les parents de cet enfant sont priées d'en aviser le commissaire de police.

AUCHEL

La bicyclette est retrouvée et le voleur pincé

Il y a trois semaines, le 3 novembre exactement, M. Monvoisin Roger portait plainte à la police locale contre un inconnu qui lui avait dérobé sa bicyclette garée dans le carreau de la fosse N° 5, à Auchel.

Or M. Monvoisin, passant il y a quelques jours devant le Café Richir Pierre, rue Raoul-Briquet, apercevait sa bicyclette — qui avait été quelque peu maquillée — appuyée contre le mur de l'établissement. Il entra au café et ne vit qu'un client, M. Douay Augustin, demeurant à Ames, qui assura que la machine lui avait été vendue par un sieur Mention Maurice, 45 ans, mineur, demeurant à Cauchy-à-la-Tour, 16, rue d'Arras.

La chose fut contée au commissaire de police et Mention, interrogé, reconnut en effet avoir vendu la bicyclette à M. Douay, mais il assura que cette machine avait été trouvée par lui, abandonnée.

En feuilletant de vieux bouquins

LÉGENDES et RÉCITS des BORDS DE LA SCARPE

UN ODIEUX GUET-APENS, A DOUAI, EN 1460

Guillaume d'Obermont était un bourgeois de Douai qui vivait au XVe Siècle.

Les chroniqueurs parlent de ce personnage et de sa fin tragique, sans en faire le portrait, mais tout porte à croire qu'il devait avoir un fichu caractère.

Après de nombreuses querelles avec ses concitoyens, il résolut de quitter la ville et, en 1458, il se fixa à Tournai.

Durant deux années, il vécut sur les bords de l'Escaut, et l'on n'entendit plus parler du bourgeois. Mais il advint, qu'à l'occasion de la Saint-Pierre d'août 1460, il arriva à Douai, pour rendre visite à ses parents.

Un de ses anciens ennemis, Jean de Férin le rencontra. Jean de Férin avait la haine tenace ; il chercha son cousin, Hanotin Caiix, se mit en quête de trois portefaix et prépara un sombre coup.

Le soir, les cinq hommes, armés de gourdins, s'embusquèrent en un endroit où le Tournaisien d'adoption devait passer.

Jean de Férin et ses acolytes n'attendirent pas en vain. Bientôt ils virent se diriger vers eux un groupe composé de Guillaume d'Obermont, de sa mère, de sa tante, Madame l'abbesse de Flines et de plusieurs bourgeois et demoiselles.

D'Obermont et ceux qui l'accompagnaient s'en allaient souper chez un chanoine de Saint Amé.

On n'ignore pas que cette église, la plus ancienne de Douai, se dressait sur la place qui porte encore le nom de ce Saint aujourd'hui.

Le groupe venait de la rue Basse (rue Merlin de Douai) et entrait au Marché-au-Poisson, quand la bande à Jean de Férin tomba sur d'Obermont, en poussant des cris : « A mort ! à mort ! »

L'assailli reçut une telle volée de coups de bâton, qu'il resta sur le carreau. Il ne devait plus jamais se relever et douze jours plus tard, il passait de vie à trépas après les plus grandes souffrances.

Les parents du bourgeois allèrent se plaindre au Comte de Flandre.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui régnait alors sur nos régions et auquel les historiens ont décerné le titre prestigieux de Grand Duc d'Occident, les reçut, à Lille, fort courtoisement.

Il s'indigna de cet odieux guet-apens et dépêcha, à Douai, quarante hommes de ses archers, pour punir les coupables.

Ceux-ci s'étaient réfugiés au Couvent des Frères Mineurs. Le lieu de leur retraite n'était pas inconnu.

A l'heure où les religieux chantaient leurs offices, les archers du duc s'introduisirent si subtilement dans le couvent que personne ne les vit. Ils se saisirent de Jean de Férin, de son cousin et des trois portefaix et les emmenèrent fort secrètement hors de la maison des Frères Mineurs.

Les émissaires du duc Philippe et leurs prisonniers s'en allèrent par la porte Notre-Dame, mais il y avait déjà là, beaucoup de gens rassemblés qui attendaient pour voir passer les prisonniers.

Le guet de service ne voulut point ouvrir la porte avant de savoir pourquoi on emmenait ces cinq individus qui se trouvaient en franchise.

— On sait que les malfaiteurs, réfugiés dans un édifice religieux, se trouvaient à l'abri de toute poursuite, pendant le temps qu'ils y demeuraient.

Le capitaine des archers, n'était pas homme à perdre son temps en d'oiseuses discussions :

— Tuez le portier, dit-il, à ses soldats, s'il ne veut pas ouvrir !

Incontinent, la femme du portier apporta les clefs. Les prisonniers sortirent de la ville et furent emmenés à Bouchain.

Ils furent détenus du 29 août au 14 septembre. Les portefaix furent décapités. Les deux autres s'échappèrent de leur prison avec la complicité du geôlier.

Pendant toute une nuit, ils marchèrent pour atteindre Cambrai, où ils se réfugièrent aux Frères Mineurs.

Ils y demeurèrent un jour et une nuit, puis, un de leurs amis les conduisit « tant et si avant » [illegible] un chroniqueur, qu'ils [illegible] des Etats du Duc d'[illegible]